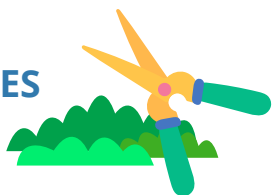




ENTRETIEN DES ESPACES VERTS PRIVATIFS



Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable, à savoir à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.

En bordure des voies publiques (y compris piétonnes), l'élagage des arbres et des haies incombent au propriétaire ou son représentant ou son locataire, qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue ou le chemin piéton. Merci de votre compréhension.

REFECTION DE L'AIRE DE JEUX

La mairie a commandé les travaux de réfection de l'aire de jeux communale afin d'améliorer la sécurité et le confort des enfants. Les travaux débuteront prochainement et concerneront notamment le remplacement de certains équipements et la remise en état des sols. L'aire de jeux pourra être temporairement fermée pendant la durée du chantier.



ECLAIRAGE PUBLIC ET VANDALISME

La réfection de l'éclairage public de la commune a été réalisée. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques si vous constatez de nouveaux points qui viendraient à être défectueux.

Par ailleurs nous constatons des actes de vandalisme sur un luminaire particulier rue de Bellefontaine



près des feux en sortant du village, sabotage de la connectique et peinture goudronnée sur la vasque. Une plainte est déposée en gendarmerie avec une enquête en cours.



TRAVAIL DE COUPE DE BOIS EN FORET COMMUNALE

La commune informe les habitants que des coupes de bois sont en cours dans trois espaces communaux. Ces opérations sont nécessaires à la gestion durable de nos forêts et à l'entretien des milieux naturels. Elles sont réalisées sous la supervision de l'ONF et en partenariat avec l'entreprise forestière mandatée. ⚠ En raison de ces travaux, les balades et circulations dans ces secteurs sont fortement limitées pour des raisons de sécurité. Merci de respecter la signalisation temporaire mise en place.

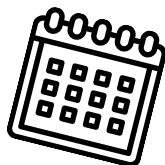
🚲 Il est également rappelé que la pratique du VTT est strictement interdite : sur les sentiers balisés du Club Vosgien, et autour de l'Étang du Milieu, site sensible protégé pour sa biodiversité.





JOURNEE CITOYENNE 2025

SAMEDI 24 MAI



Réservez votre samedi ! Et venez participer à la Journée citoyenne de Chavannes sur l'Etang.

Plusieurs ateliers seront proposés durant toute la matinée : peinture, jardinage, bricolage, nettoyage. Un moment de partage et de convivialité qui se terminera par un barbecue tous ensemble à l'étang de la Belle Ile. Nous vous attendons nombreux !!

INSCRIPTION : secrétariat de mairie.

MISE EN SENS UNIQUE DU CHEMIN DES 4 VENTS



Dans le cadre de l'amélioration de la sécurité routière, le Chemin des 4 Vents passera prochainement en sens unique, avec une limitation de vitesse à 30 km/h. Cette mesure vise à sécuriser les déplacements, notamment pour les piétons et les riverains. La date exacte de mise en place sera communiquée très bientôt. Merci à toutes et à tous pour votre compréhension et votre vigilance.

CHASSE AUX OEUFS

SAMEDI 26 AVRIL

L'AEP Naturenvi organise sa 1^{ère} CHASSE AUX OEUFS au plateau sportif de Chavannes sur l'Etang de 14h00 à 17h00. Inscription au 06 73 73 99 01. GRATUIT !



26 AVRIL 2025 de 14 à 17 h
AU PLATEAU SPORTIF À CHAVANNES SUR L'ETANG

PARTICIPATION GRATUITE

Venez vous joindre à nous pour un après-midi chaleureux et plein de surprises !

Animations, atelier de bricolage de paniers, délices sucrés et buvette vous attendent.

Inscription conseillée: shenia@live.fr

Pour tout renseignement appelez Shenja au 06 73 73 99 01

AEP CHAVANNES SUR L'ETANG

Naturenvi

QR code and social media links (Facebook) are also present.

CHANGEMENT DE SECRETAIRE DE MAIRIE

NEW

À compter du 2 mai, un changement aura lieu au secrétariat de mairie.

Nous adressons un grand merci à Marie pour son engagement et son travail au service de la commune.

Bienvenue au nouveau secrétaire Frédéric qui a commencé le 20 mars.

Joyeuses Pâques

MAIRIE DE CHAVANNES-SURL'ETANG

9, rue de Bellefontaine
68210 Chavannes-sur-l'Etang
Tél : 03 89 25 23 99
mairie@chavannes-etang.fr
www.chavannes-etang.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi : 10h00 - 12h00 et 14h00 - 16h00
Mardi : 10h00 - 12h00 et 14h00 - 16h00
Jeudi : 10h00 - 12h00 et 14h00 - 19h00
Vendredi : 10h00 - 12h00 et 14h00 - 16h00

